

Jacinthe d'eau

Pensée d'eau

Nom scientifique *Eichhornia crassipes*

Synonymes *Pontedaria crassipes*, *Eichhornia speciosa*

Famille Pontederiaceae



Photographies : CBNM – Ch. Fontaine / M. Lacoste

DESCRIPTION

Allure générale

Plante aquatique flottante sans tige atteignant 0,5 m de haut produisant par stolons de nombreuses jeunes plantes. Elle possède des racines fasciculées pouvant atteindre 3 m de long. Les stolons sont spongieux, épais et poussent à la surface de l'eau.

Feuilles

Feuilles en rosette, simples et épaisses, largement ovales à rondes, atteignant 10 cm. Elles sont arrondies, charnues, glabres, lustrées, recourbées et possèdent des nervures parallèles bien distinctes.

Fleurs

Inflorescence généralement plus longue que la feuille en épi de 8 à 15 fleurs disposées le long d'une hampe spongieuse. Les fleurs de 3 à 7 cm de diamètre sont lilas à roses avec 5 pétales dont l'un porte une tache avec le centre jaune orangé. Nervation plus sombre.

Fruits

Inexistants à La Réunion du fait de l'absence du pollinisateur spécifique.

Graines

Inexistants à La Réunion du fait de l'absence du pollinisateur spécifique.

Caractéristiques

Le pétiole des feuilles est renflé à la base et joue le rôle flotteur. La surface couverte comme la biomasse peuvent doubler tous les 6 à 15 jours.



ÉCOLOGIE

Mode de reproduction

Sexuée et asexuée, principalement par émission des petites plantes filles le long des stolons. Les fruits sont rares inexistants à La Réunion du fait de l'absence du pollinisateur spécifique.

Mode de dissémination

Les graines sont principalement dispersées par l'eau. Les inondations peuvent transporter des individus d'un bras d'eau à l'autre, ou vers des lacs, étangs, mares...

Conditions de développement

Les seules contraintes à sa prolifération sont la température (12°C) et la salinité de l'eau. Espèce pouvant supporter d'importantes fluctuations du niveau d'eau et variations saisonnières d'intensité du courant.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE



Données issues de Mascarinne Catediana

Aire d'origine Bassin amazonien

ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

La Réunion

Espèce extrêmement envahissante dans les étendues d'eau douce littorales (étang du Gol, Saint Louis, Saint Paul), rencontrées dans ces zones avec Pistia stratiotes, elle aussi envahissante. La jacinthe d'eau est aussi présente dans le cours inférieur de certaines rivières permanentes.

Et dans le Monde ?

Plante originaire du bassin de l'Amazone qui a été introduite comme plante ornementale pour les bassins dans la plupart des pays chauds. Elle fait partie des 100 espèces les plus envahissantes selon l'UICN et a été déclarée envahissante dans plus de 50 pays à travers le monde.

Sites à consulter: <http://www.hear.org> <http://www.issg.org> <http://ee.plantnet-project.org>

IMPACTS

Cette espèce envahit les marais et les cours d'eau en formant des tapis denses qui impactent la biodiversité en empêchant la lumière de pénétrer. Ce phénomène entraîne une diminution du taux d'oxygène. Les peuplements de jacinthes d'eau ont aussi des impacts sur les activités récréatives telles que la pêche, la navigation. Ils peuvent perturber le bon fonctionnement des barrages. Ils favorisent aussi la sédimentation et les inondations.

A La Réunion, l'évacuation des tapis de jacinthe dans le milieu marin lors de fortes crues des étangs, se traduit par une pollution des rivages et des lagons voisins mais également par des risques vis-à-vis de la navigation côtière.

La forme de la plante et la présence permanente d'eau en fait un très bon gîte larvaire pour les moustiques vecteurs de maladies comme les arboviroses. En plus de ses impacts négatifs sur le bon fonctionnement du réseau hydrographique dans son ensemble, elle met également en péril le maintien des communautés végétales et animales indigènes en perturbant très fortement les conditions du milieu (oxygénation, lumière, courant, sédiment,...)

USAGES



Plante ornementale de bassin / Plante dépolluante car accumulatrice / Alimentation animale

RÉGLEMENTATION / PROGRAMME DE LUTTE

Cette espèce fait partie de la liste des plantes exotiques potentiellement envahissantes à La Réunion définie par le CBN-CPIE Mascarin.

Depuis le 11 avril 2019, cette espèce est interdite d'introduction sur le territoire de La Réunion, y compris en transit sous surveillance douanière, d'introduction dans le milieu naturel, de détention, de transport, de colportage, d'utilisation, d'échange, de mise en vente, de vente ou d'achat de spécimens vivants selon l'arrêté du 1^{er} avril 2019 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion.